



Facture

N° FA-25/26-3957

MOBIX SAS

19 avenue du 8 Mai 1845
31460 Caraman, France
R.C.S. Toulouse B 523 102 234
SIRET: 52310223400045
Code TVA intracom FR 71 523102234

Solde dû
€1.440,00

Facturer à
REDUCIO
5 rue du Talus
67400 ILLKIRCH, FRANCE
SIRET 75063569000035

Date de facture : 14/01/2026

Conditions : 30 net

Date d'échéance : 13/02/2026

Dossier client : OPP7356-REDUCIO-
ACCOMPAGNEMENT
ZOHO-DE-25/26-2227-
Solde 50%

#	Article & Description	CODE	Qté	P.U. HT	TVA%	Montant HT
1	 Atelier Client / MOBIX Périmètre Revue complète de l'environnement Zoho. Inventaire des éléments migrables ou à reconstruire (ex. : Zoho Flow à recréer). Vérification des comptes et détection des applications ouvertes hors Zoho One. Atelier rôles & responsabilités pour définir les actions REDUCIO et MOBIX (exports, reparamétrages, tests, validations). Livrables Plan de migration prévisionnel (check-lists, risques, prérequis, stratégie de tests, planning). Devis forfaitaire pour la réalisation de la migration. Répartition des rôles (RACI) REDUCIO / MOBIX. Prérequis REDUCIO doit être disponible pour participer aux ateliers, fournir rapidement les éléments demandés et valider les points clés au fil de l' avancement.	V-PS-C	0,50 Forfa it	2.400,00	20,00	1.200,00
					TOTAL HT	1.200,00
					TVA 20% (20%)	240,00
					Total TTC	€1.440,00
					Solde dû	€1.440,00

Remarques

MOBIX SAS - R.C.S. Toulouse B 523 102 234 - SIRET 52310223400045 - Code APE 7490B

SAS au capital de 5 000,00 EUR - Code TVA intracom FR 71 523102234

L'organisme de formation : MOBIX SAS - Déclaration d'activité enregistrée sous le n°73 31 06 709 31 auprès du Préfet de la région Midi-Pyrénées

Code TVA intracom : FR90750635690

REGLEMENT PAR VIREMENT :

IBAN : FR76 1695 8000 0162 0592 7117 318

BIC : QNTOFRP1XXX

RIB : 16958 00001 62059271173 18

Titulaire du compte: MOBIX - EN CALLOU, 31460 CARAMAN, FRANCE

Domiciliation : Qonto (Olinda SAS), 20 bis rue La Fayette, 75009 Paris, France

Veuillez trouver en pièce attachée nos CGV. Elles sont aussi présentes sur notre site web www.mobix.fr/cgv

Sauf mention contraire, le contenu de mission proposé ne constitue pas un engagement de résultat et MOBIX met alors à disposition son expertise ZOHO en mode agile pour s'adapter au mieux à chaque projet et permettre une meilleure efficacité, avec des interventions qui se font donc au temps passé.

PENALITES DE RETARD DE PAIEMENT : Des pénalités de retard, égales au taux d'intérêt appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, du montant TTC de la facture sont exigibles par jour de retard sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire (L. 441-10 du code du Commerce). Toute démarche de relance sera facturée 40€HT (Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).

Note: MOBIX a le droit de désigner MOBIX comme partenaire dans ZOHO PLATFORM.
